

DEUXIÈME PILIER

LES TRANSITIONS NÉCESSAIRES
POUR BÂTIR UN MONDE
VIABLE ET ENVIABLE

8 **Vers une société éthique entretenant
une relation responsable avec le vivant**

NOS PROPOSITIONS

En date du 5 avril 2017

CONTACT :

Pôle Programme :

arthur.keller@charlotte-marchandise.fr

Questions générales :

contact@charlotte-marchandise.fr

Organiser une transition vers un monde soutenable constitue le défi de notre temps, alors que nos flux d'énergie et de matières atteignent des ordres de grandeur incompatibles avec le maintien d'une biosphère stable. Cette transition requiert des changements profonds dans nos activités : une transition vers un modèle socio-économique viable, des transitions énergétique et agricole éclairées, ambitieuses et immédiates, la réinvention complète de notre système de production et de consommation, le développement de nouveaux modèles d'affaires, de nouveaux services et de nouveaux usages, la définition de nouveaux cadres juridiques ainsi que la mise en place d'institutions adaptées aux contraintes de l'Anthropocène, cette nouvelle ère géologique marquant la prépondérance de l'influence humaine sur la Terre.

La nécessité vitale et l'urgence de ces changements rendent l'équation complexe et le défi terriblement difficile à relever ; c'est pourquoi il nous faut accompagner toutes ces transitions politiques, sociales, économiques, techniques, technologiques, logistiques, juridiques et organisationnelles par une transition culturelle. Celle-ci consiste à réimaginer avec bon sens et bienveillance tant notre rapport aux autres êtres, qu'ils soient humains ou non humains – en particulier à nos semblables vivant ailleurs sur la planète –, qu'aux générations à venir, celles de nos enfants et petits-enfants ; elle consiste à remettre des principes éthiques dans nos vies et dans les choix collectifs afin de co-construire enfin un monde durablement désirable ; elle consiste à repenser la notion de prospérité et à changer nos objectifs en tant que société, notamment en nous extrayant de l'addiction à la croissance ; elle consiste à sortir des délires de démesure pour agir de façon responsable, à dépasser nos ambitions puériles de toute-puissance pour embrasser des aspirations d'humble lucidité, à évoluer des carcans idéologiques vers une lecture plus clairvoyante du monde et de notre place en son sein, à transcender les obsessions destructives de concurrence et de compétitivité pour instaurer des dynamiques constructives de coopération et de solidarité ; elle consiste à accepter avec discernement l'existence de limites physiques aux activités humaines et à innover pour trouver les moyens de parvenir à un équilibre permettant une prospérité durable à l'intérieur de ces limites, en acceptant de considérer qu'il y a là une formidable opportunité d'expression pour la créativité et le génie humains.

C'est la croisée des chemins, le moment où il nous appartient de nous montrer à la hauteur du défi que nous avons hérité des premiers chapitres de l'Histoire.

« La manière dont l'Occident moderne se représente la nature est la chose du monde la moins bien partagée. »

Philippe Descola, Par-delà nature et culture

« La sortie de cette crise de la "Grande perte" passe inévitablement par des modifications sociales et culturelles. Il va falloir passer de la croissance quantitative à la croissance qualitative. »

Dennis Meadows

« Les problèmes posés par les préjugés raciaux reflètent à l'échelle humaine un problème beaucoup plus vaste et dont la solution est encore plus urgente : celui des rapports de l'homme avec les autres espèces vivantes. Le respect que nous souhaitons obtenir de l'homme envers ses semblables n'est qu'un cas particulier du respect qu'il faudrait ressentir pour toutes les formes de vie. »

Claude Lévi-Strauss

► REDÉFINIR ET INSTITUTIONNALISER LES « COMMUNS »

Doter notre République des institutions et méthodes de gouvernance compatibles avec la préservation et la mise en valeur des biens communs matériels ou immatériels, dits « Communs », biens fragiles et vitaux, ni publics ni privés, pouvant faire l'objet d'un usage privé mais seulement dans certaines limites pour prévenir leur dégradation préjudiciable pour tous.

Ce sont par exemple l'eau, les services écosystémiques en général, les infrastructures essentielles notamment pour les transports et la production d'énergie, mais aussi un environnement sain au sens large du terme, un climat stable, une nature biodiversée, les zones humides, un air sain, les services publics, l'accès à la santé et à une couverture santé universelle, des réseaux de communication incluant internet, l'accès à la culture et les « Communs de la connaissance » (cf. ci-dessous).

Rendre obligatoire la méthode participative de décision de type « conférence de consensus citoyen » pour tout ce qui relève des Communs, afin de permettre leur gestion collective.

Permettre la détermination de la nature des Communs soit par l'autorité, soit par saisine de citoyens qui auront la possibilité de soumettre aux assemblées des contre-propositions argumentées, conformes à l'intérêt général, et de se faire représenter par des associations d'utilité publiques compétentes.

Préconiser l'inscription de la préservation des Communs dans la Constitution. L'accès aux Communs pour tous doit être reconnu comme un droit fondamental.

Protéger les Communs des mécanismes des marchés financiers et des risques de captation privée en impliquant, dans leur protection et leur gestion démocratisée, les citoyen-ne-s, les collectivités territoriales, l'État, les entreprises, les experts et le monde associatif.

Développer les Communs en réinventant notre rapport à la propriété : usages collectifs et coopératif des biens, tarifs régulés (coût partagé entre tous les utilisateurs), économie de fonctionnalité, copropriété des outils et ustensiles du quotidien, organisation de systèmes d'échanges locaux (SEL) dans lesquels les gens échangent des biens et des services...

► PROTÉGER LES « COMMUNS DE LA CONNAISSANCE »

Dans le domaine de la protection des Communs de la connaissance, nous soutenons les 10 propositions du manifeste de *SavoirsCom1* :

1. Assurer la neutralité d'Internet
2. Protéger les données personnelles
3. Garantir l'accès libre aux publications scientifiques et aux données de la recherche
4. Développer une littératie des Communs, c'est-à-dire un savoir lire et écrire dans une logique de savoirs et de connaissances partagés permettant le développement d'une culture numérique citoyenne
5. Ouvrir les données publiques
6. Utiliser les logiciels libres

7. Rendre possible le partage non marchand d'œuvres protégées, avec des mécanismes de rémunération alternatifs pour les auteurs
8. Encourager, préserver et soutenir par les politiques publiques le domaine public et les savoirs partagés
9. Placer les Communs au cœur des modèles économiques de l'information
10. Favoriser la création et le développement des Communs sur les territoires

► <https://www.savoirscom1.info/manifeste-savoirscom1/>

► CRÉER DES INSTITUTIONS GARANTES DE LA PROTECTION DE L'AVENIR ET RÉVISER LE DROIT « ÉCOLOGIQUE »

Les propositions ci-dessous sont partiellement évoquées dans le livret thématique n° 5, « *Vers un monde soutenable et résilient, adapté aux défis du XXI^e siècle* ».

- Transformer le code de l'Environnement en code de l'Environnement et du Climat, pour systématiquement incorporer les enjeux climatiques.
- Préconiser une réforme des institutions qui produisent le droit, en créant notamment une troisième chambre chargée de la prise en compte du long terme dans les politiques. Il pourrait s'agir d'une chambre constituée par des représentants du Conseil économique, sociale et écologique (CESE), de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME), de l'Agence française de développement (AFD) et de France Stratégie (commissariat général à la stratégie et à la prospective), en lien avec la Caisse des dépôts et consignations, et intégrant des représentants associatifs, des experts et des citoyen-ne-s tiré-e-s au sort (cf. les modalités en p. 5 du livret thématique n° 1, « *Une politique éthique donnant du pouvoir aux citoyens* »).
- Renforcer les moyens des polices de l'environnement et remédier à leur morcellement.
- Former et sensibiliser les représentants des forces de l'ordre, les agents des services publics et les magistrat-e-s sur les questions écologiques.

Reconnaître la notion criminelle d'écocide au niveau français. Le droit actuel n'impose pas à l'humanité d'aujourd'hui de garantir des droits à l'humanité de demain, dissociant les droits humains de ceux d'un environnement jugé extérieur. De plus, il n'est pas outillé pour contrer efficacement le pouvoir des entreprises multinationales et de la finance internationale, majoritairement responsables des dégradations des conditions de la vie sur Terre. Le droit doit donc s'universaliser autour d'une nouvelle valeur pivot, l'écosystème Terre, afin de défendre en justice le droit des écosystèmes à maintenir leurs cycles vitaux et le droit des générations futures à bénéficier de conditions d'existence dignes.

Proposer à l'Organisation des Nations unies la rédaction d'une Déclaration universelle des droits de la Terre et de l'humanité.

Amender le Statut de Rome, texte qui fonde et régit la Cour pénale internationale (CPI), afin que l'écocide soit considéré par le droit pénal international comme le cinquième crime international contre la Paix, en complément des crimes de guerre, du génocide, des crimes contre l'humanité et du crime d'agression.

► **Nous soutenons les 17 propositions d'amendements au Statut de Rome proposés par le mouvement *End Ecocide on Earth* :**

<https://www.endecocide.org/wp-content/uploads/2016/10/CPI-Amendements-Ecocide-FR-sept2016.pdf>

► RÉVISER LES INDICATEURS DANS LE CADRE D'UNE RÉVISION DE LA HIÉRARCHIE DES PRIORITÉS NATIONALES, ET NOUS FIXER DE NOUVELLES AMBITIONS EN TANT QUE SOCIÉTÉ

Note : la question des indicateurs est également abordée dans le livret thématique 6, « *Vers une politique socio-économique responsable pour un monde juste* ».

Abandonner la quête obsessionnelle de la croissance du Produit Intérieur Brut (PIB), qui nous mène dans une impasse. Non seulement aucune des méthodes de relance de l'économie au sens classique du terme n'a donné de résultats probants depuis près de quarante ans, mais il est exclu de générer une croissance pérenne dans un monde fini dont nous dilapidons les ressources à une vitesse folle. Par ailleurs, cela fait longtemps qu'en France le maintien d'une croissance ne crée ni emplois, ni surplus de bien-être mais exacerbe au contraire les inégalités, qui sont source de mal-être et d'instabilité sociale. Il apparaît donc que poursuivre aveuglément cet objectif relève du dogme et de la croyance, dans tous les cas d'une pensée irrationnelle.

Repenser notre modèle économique, abandonner pour la comptabilité nationale le PIB comme la mesure première du progrès et promouvoir la notion de prospérité durable, qui dépasse largement la question du volume de l'économie.

Concevoir et adopter un tableau de bord d'indicateurs nationaux quantitatifs et qualitatifs couvrant l'économie et le social (notamment l'état des inégalités et de l'exclusion dans plusieurs domaines), l'écologie, la culture, le bien-être, la santé physique et mentale, la politique. Ces indicateurs, pertinents pour guider les transitions écologique, économique et sociale, seront illustratifs des valeurs qui animent notre projet de société, et permettront des politiques publiques plus responsables et moins focalisées sur le profit et la compétitivité.

Faire participer la société civile (associations et ONG, syndicats, citoyen·ne·s tiré·e·s au sort – cf. les modalités en p. 3 du livret thématique n° 1, « *Une politique éthique donnant du pouvoir aux citoyens* ») à la définition de ces nouveaux indicateurs.

Militer à Bruxelles pour que cette logique de comptabilité nationale se généralise dans l'Union européenne.

► **Étude sur les indicateurs, par la Fabrique Spinoza :**

<http://fabriquespinoza.fr/rapports/un-guide-pour-mesurer-le-bonheur-des-francais/>

► PRENDRE EN COMPTE LES CONSÉQUENCES À LONG TERME DE TOUT PROJET DE LOI

Lors de la rédaction d'un projet de loi, intégrer :

- l'impact, au sens large, sur les générations futures (impact climatique, impact sur les ressources, impact social, impact économique, etc.) ;
- l'impact sur le bien-être, le développement personnel et l'équilibre de la vie privée des individus ;
- plus spécifiquement, l'impact sur la santé humaine, notamment l'espérance de vie en bonne santé (cf. le livret thématique n° 16, « *Un système de santé remodelé et axé sur la prévention* »).

Au Royaume-Uni, lors de l'étude d'une loi, un protocole programmatique détermine quels groupes de la population sont susceptibles être affectés. Ainsi, une série de mesures a été revue car, envisagée pour traiter le cas des grands buveurs, elle aurait eu un impact sur l'ensemble des clients des pubs, nuisant à la vie sociale ! En France, la loi n° 2015-411 du 13 avril 2015 visant à la prise en compte des nouveaux indicateurs de richesse dans la définition des politiques publiques peine à s'imposer à des élites qui trouvent en général « farfelu » de s'intéresser à autre chose qu'au PIB...

► REFONDRE LES MODÈLES MACROÉCONOMIQUES

Abandonner les modèles macroéconomiques actuellement utilisés au plus haut niveau, dans la mesure où ils font l'impasse sur les limites naturelles, sur la nécessité d'investir de l'énergie pour produire de l'énergie ainsi que sur les externalités négatives (c'est-à-dire les incidences destructives) engendrées, et où ils s'appuient sur une école de pensée dont les hypothèses sont en contradiction avec l'expérience du monde réel et le bon sens : concurrence pure et parfaite, rationalité absolue des agents économiques, évolution des marchés vers un état d'équilibre, substituabilité des différents facteurs de production (c'est-à-dire que les hommes, les outils de travail et les ressources naturelles sont considérés comme interchangeable), etc. Connecter l'économie au monde physique avec ses contraintes de finitude et de bâtir les politiques publiques sur des bases rigoureuses, saines et pluridisciplinaires, en abandonnant les dogmes insensés qui nous mènent à la catastrophe.

Dénoncer fermement la supercherie que constitue la théorie économique prédominante, en démontrer les absurdités, les dérives idéologiques, la nature obscurantiste et les mécanismes de mystification des peuples qui découlent de l'application aveugle de ses préceptes.

Soutenir le travail d'économistes intégrant dans leurs modèles les contraintes physiques et énergétiques du monde (Gaël Giraud, Alain Grandjean, Éloi Laurent, Christian de Perthuis...).

Œuvrer à l'introduction dans la pensée économique en vigueur au sein des institutions des approches d'économie écologique (prise en compte du capital naturel et des limites à son exploitation) et dénoncer la quête de croissance, même verte, l'obsession de compétitivité et la financiarisation du monde.

« La modélisation macroéconomique enseignée est incomplète. Elle en reste aux conventions économiques qui n'accordent aucun tarif aux "ressources naturelles" [...] dans la lignée de la pensée économique du début du XIX^e siècle : en 1815, Jean-Baptiste Say, considéré comme le principal économiste classique, écrivait dans son Cours d'économie politique pratique : "Les ressources naturelles sont inépuisables car sans cela nous ne les obtiendrions pas gratuitement. Ne pouvant être ni multipliées, ni épuisées, elles ne sont pas l'objet des sciences économiques." Que l'économie délimite son domaine d'étude et développe des théories concernant des pans spécifiques du système ne serait pas problématique en soi si elle n'était ensuite utilisée pour définir et justifier les grands projets pour le monde réel. En plus de n'accorder aucun prix aux ressources, la modélisation classique ne valorise pas non plus les services écosystémiques sans lesquels le système serait pourtant voué à la panne sèche. »

Arthur Keller, De la croissance à la soutenabilité forte

► DÉVELOPPER DE NOUVEAUX MODÈLES D’AFFAIRES ET DE COMPTABILITÉ

Réunir, secteur par secteur, toutes les parties prenantes : services publics, citoyen·ne·s tiré·e·s au sort (cf. modalités p. 3 du livret thématique n° 1, « *Une politique éthique donnant du pouvoir aux citoyens* »), experts, associations spécialisées, syndicats, ainsi que les sociétés qui ont le plus gros impact écologique, pour faire évoluer les pratiques de l’amont à l’aval du secteur, en incluant distributeurs, acheteurs, marques, fabricants, transformateurs, courtiers et investisseurs — notamment dans les marchés des matières premières dont les modes d’exploitation sont destructifs : cela permettra d’avoir un important effet de levier auprès des quelques centaines d’entreprises qui font, à ce stade, la loi du marché et disposent d’un poids prépondérant dans l’empreinte écologique et sociale de leur secteur.

Promouvoir l’usage du *Plan d’affaires durable* (version élargie du traditionnel *Business Plan*) comme base de décision pour des investisseurs publics comme privés : ne plus jauger la crédibilité d’un projet à la seule aune de sa rentabilité économique anticipée, mais intégrer à l’évaluation des critères d’ordre écologique et social.

Généraliser le recours au *Plan d’affaires durable* dans la commande publique.

Inclure les externalités environnementales, humaines et sociétales dans la comptabilité des services publics, et promouvoir la généralisation de la pratique dans le privé.

► MOBILISER LE SYSTÈME ÉDUCATIF DANS CETTE TRANSITION CULTURELLE

Promouvoir le développement par l’enseignement, depuis l’école primaire jusqu’aux études supérieures, d’aptitudes à vivre en équilibre avec son environnement et dans le respect du vivant. Pour ce faire, il s’agit de mettre l’accent sur :

- la connexion avec la nature, la connaissance des principes de l’écologie, le respect du vivant ;
- la non-violence et la résolution de conflits, la compréhension mutuelle entre individus, le débat constructif, la connaissance des principes de travail coopératif en groupes multiculturels, l’interdisciplinarité, les méthodologies de gestion de projets et de communication, l’esprit de coopération plutôt que celui de compétition ;
- l’aptitude à la remise en question, la capacité à innover sous contraintes, l’aptitude à gérer l’incertitude et à naviguer dans l’incertain et l’inattendu ;
- l’éthique, la responsabilité et la tolérance, l’humilité plutôt que l’orgueil et la démesure, la tempérance, la connaissance de soi, l’empathie, la solidarité, la citoyenneté terrestre.

Voir aussi les livrets thématiques n° 15, « *Un système d’éducation et d’enseignement adapté à l’évolution du monde* » et n° 23, « *Politique civique de paix sociale, de mieux vivre ensemble et de sécurité* ».

« L’être humain est à la fois physique, biologique, psychique, culturel, social, historique. Cette unité complexe de la nature humaine est complètement désintégrée dans l’enseignement, à travers les disciplines, et il est devenu impossible d’apprendre ce que signifie être humain. Il faut la restaurer, de façon à ce que chacun, où qu’il soit, prenne connaissance et conscience à la fois de son identité complexe et de son identité commune avec tous les autres humains. Ainsi, la condition humaine devrait être un objet essentiel de tout enseignement. »

Le destin désormais planétaire du genre humain est une autre réalité clé ignorée par l’enseignement. La connaissance des développements de l’ère planétaire qui vont s’accroître dans le XXI^e siècle et la reconnaissance de l’identité terrienne, qui sera de plus en plus indispensable pour chacun et pour tous, doivent devenir un des objets majeurs de l’enseignement. »

Edgar Morin, *Les sept savoirs nécessaires à l’éducation du futur*

► FAIRE DE LA CONDITION ANIMALE UN ENJEU DE PREMIER PLAN ET UNE RÉELLE PRÉOCCUPATION POLITIQUE

La façon dont nous traitons les animaux est le reflet de la société dans laquelle nous vivons. Le respect ou l'indifférence que nous leur réservons sont à l'image de ceux que nous accordons à nos semblables.

Bien que souvent reléguée au rang des militantismes de second ordre, la question du traitement des animaux fait résonner chez nombre de gens un malaise éthique profond, ainsi que l'ont mis en relief depuis quelques années les vidéos tournées dans des abattoirs et les élevages. Le sujet compte désormais parmi les thèmes de société qu'un État se doit de traiter dignement.

Construire un avenir apaisé sera davantage à notre portée si nous reconnaissons notre responsabilité envers les animaux et cessons d'opposer les causes suivant une ligne de faille humain/non-humain abusive. Entre la lutte pour la condition humaine et celle pour la condition animale, il y a un continuum de convictions. Quand on s'indigne et se mobilise face aux oppressions et aux souffrances, l'intégrité morale dicte d'incorporer à ses luttes tous les animaux.

Par les propositions suivantes, tirées des travaux du *Collectif citoyen pour une démocratie durable* (CCDD), nous souhaitons ouvrir la voie d'une réinvention du rapport de l'homme à la nature et suggérer des logiques de production et de consommation aptes à alléger la pression excessive que l'humanité exerce sur le vivant.

« On peut juger de la grandeur d'une nation par la façon dont elle traite les animaux. »

Gandhi

« Tant qu'il y aura des abattoirs, il y aura des champs de bataille. »

Léon Tolstoï

Repenser l'exploitation des animaux terrestres et aquatiques dans le secteur agroalimentaire, pour minimiser le mal-être infligé

Protéger efficacement l'animal dans le secteur agroalimentaire, afin de ne plus l'utiliser comme un produit ou un moyen auquel l'on pourrait faire subir n'importe quel traitement.

Considérer l'animal comme un être sensible à qui les activités doivent s'adapter, et non plus le contraire, et garantir son bien-être dans les conditions d'élevage. Pour ce faire :

- programmer la fin des élevages intensifs et/ou en batterie,
- réorienter les subventions vers les exploitations respectant de bonnes conditions d'élevage,
- bannir les pratiques cruelles,
- améliorer nettement les équipements obligatoires,
- systématiser les contrôles par des professionnel-le-s de la protection animale agréés.

Revoir et encadrer les conditions de transport des animaux d'élevage, de même que les méthodes d'abattage : obligation d'étourdissement avant la mise à mort, formation des professionnel-le-s de la filière, vidéosurveillance des chaînes d'abattage de bout en bout, avec accès aux vidéos pour des représentants du monde association spécialisé agréés par l'État.

Encadrer les techniques de pêche et de mise à mort en vigueur à bord des bateaux.

Programmer l'interdiction des élevages intensifs en pisciculture.

Améliorer les méthodes d'élevage et de mise à mort des crustacés, mollusques et échinodermes, grands oubliés de la protection animale dont la science a démontré la sensibilité.

Consommer moins de produits animaux, et de meilleure qualité

Accompagner les professionnel-le-s de l'industrie agroalimentaire pour permettre un changement aussi rapide que possible de ce système – ce qui implique avant tout un changement des mentalités et des habitudes de production et de consommation. Les industries de production alimentaire, essentiellement organisées pour la course au profit, sont destructives, malsaines et moribondes du point de vue économique.

Lancer un programme de mise à jour des connaissances en sciences de la nutrition et de révision des recommandations officielles en matière de nutrition-diététique-santé, afin de reconnaître enfin le bien-fondé sanitaire des régimes contenant peu ou pas de produits animaux. Organiser une campagne de sensibilisation à destination du grand public et des professions de la restauration. Légiférer pour que la restauration collective propose une alternative végétale équilibrée à tous les repas.

Programmer l'interdiction de toute fourrure et soutenir la filière française de production de fourrures et cuirs synthétiques.

Mener une campagne d'information grand public concernant les produits pharmaceutiques, cosmétiques et nutraceutiques, pour minimiser la commercialisation de substances ne respectant pas les minima de qualité, d'information consommateur ou d'éthique.

Pour tous les types de produits, concevoir et instaurer des étiquetages spécifiques ambitieux, dont l'objectif sera de renseigner le consommateur *a minima* sur la présence ou non de produits animaux, sur leur origine, sur les modes d'élevage et d'abattage utilisés.

Encadrer strictement le commerce des animaux domestiques ainsi que l'utilisation des animaux dans les cadres professionnels où ils interviennent

Encadrer le commerce des animaux domestiques : seuls les professionnel-le-s agréé-e-s pourront faire commerce des animaux, pour lesquels l'identification, la vaccination et la traçabilité de la provenance seront obligatoires.

Enregistrer tout achat.

Punir sévèrement toute maltraitance, et tout abandon.

Interdire la vente entre particuliers.

Instaurer des sanctions alourdies pour les trafics.

Mettre en place une protection renforcée pour les animaux d'utilité et auxiliaires de travail (chiens de sécurité, animaux de trait, animaux utilisés pour l'aide à la personne).

Revoir la formation initiale dans tous les métiers concernés, et rendre obligatoire une formation complémentaire subventionnée pour les professionnel-le-s déjà en activité : cette formation portera sur les dimensions physiologiques, éthologiques, écologiques, légales et éthiques du travail avec des animaux.

Dans les loisirs et spectacles, repenser profondément l'utilisation d'animaux :

- abolir la corrida ;
- imposer aux cirques, fêtes foraines et spectacles d'assurer aux animaux des conditions de vie et de transport adaptées à leurs besoins physiques et éthologiques, sous peine d'interdiction ;
- programmer la fermeture de tous les delphinariums et spectacles d'animaux aquatiques ;
- reconverter les zoos en parcs écologiques, qui accueilleront avant leur adoption ou leur réintroduction en milieu naturel les animaux issus de trafics, victimes de maltraitance ou légalement confisqués.

Préserver les animaux sauvages

En finir avec certaines méthodes de chasse intolérables, encadrer la pratique pour en éliminer les dérives, et intégrer dans cette activité la prise en compte des équilibres environnementaux. Les techniques cynégétiques seront donc fortement contrôlées, certaines pratiques devenant interdites et d'autres sujettes à davantage d'obligations.

Scinder l'Office national de la chasse et de la faune sauvage (ONCFS) en deux établissements publics séparés et indépendants : l'un chargé de la préservation de la faune sauvage et de l'environnement, l'autre de la gestion de la chasse.

Interdire immédiatement la chasse à courre, pratique cruelle.

Punir sévèrement tout braconnage, en bannissant toutes les tolérances actuellement constatées.

Encadrer la pratique de la pêche : les citoyen-ne-s la pratiquant devront passer un examen incluant une conscientisation à la sensibilité des animaux aquatiques.

Mettre en œuvre une protection renforcée pour les espèces réintroduites (loup, ours, lynx...), qui seront inscrites sur la liste des espèces protégées et dont la mise à mort sera interdite. Une aide sera apportée aux éleveurs pour la mise en place de mesures préventives contre d'éventuelles attaques de troupeaux. On ne peut plus éradiquer la faune sauvage sous prétexte qu'elle menace nos activités, alors que ce sont nos activités qui ont réduit à néant l'espace vital de cette faune.

Abolir le statut d'espèce nuisible, en parallèle du développement de méthodes bienveillantes pour gérer les populations des espèces concernées, dans la nature comme en ville.

Reconsidérer l'approche générale de l'utilisation des animaux par la science, l'industrie et le monde universitaire

Promouvoir le développement des méthodes alternatives aux expérimentations animales et la sensibilisation à la condition animale et à l'éthique pour les médecins, vétérinaires et chercheurs.

Programmer l'interdiction des expériences animales dans la recherche fondamentale, et assurer l'application et le renforcement de la législation existante en matière d'expérimentation.

Programmer l'interdiction des expérimentations sur les animaux pour tous les produits cosmétiques, d'entretien et de consommation courante.

Dans l'éducation et la formation, mettre fin à l'utilisation d'animaux et développer les méthodes d'enseignement alternatives, sauf exceptions rares dûment justifiées où l'on pourra utiliser un nombre déterminé de cadavres issus de morts naturelles.

Instituer une « clause de conscience » pour les étudiant·e·s, enseignant·e·s et chercheurs qui refusent de pratiquer des expériences sur des animaux.

Offrir une sensibilisation systématique au monde animal, au rapport à l'animal, à l'éthique dans les programmes scolaires et pour tous les professionnel·le·s d'activités impliquant un travail, direct ou indirect, avec des animaux.

Former et sensibiliser les représentant·e·s des forces de l'ordre, les agents des services publics et les magistrat·e·s sur ces questions.

Approfondir la législation en matière de droits des animaux, incluant la question de leur statut juridique

Former les forces de l'ordre et les magistrat·e·s aux textes relatifs au droit des animaux (code civil, code pénal, code rural et de la pêche maritime, directives européennes) car, en dépit de la reconnaissance pour les animaux de la qualité « d'êtres sensible » par le code civil, leur situation n'évolue guère, tant ces textes sont mal connus et mal appliqués.

Reconnaître la personnalité juridique de certains animaux (modalités et périmètre à préciser avec des experts du sujet et des représentants du monde associatif spécialisé agréés par l'État).

Permettre aux associations de protection animale de se porter partie civile sur les articles du code rural et de la pêche maritime.

Développer la coopération internationale en matière de défense de l'animal et de la nature.

► Voir le détail des propositions dans le rapport du CCDD :

<https://tinyurl.com/ccdd-societe-ethique>



► Par ailleurs, nous avons signé les 30 propositions du manifeste AnimalPolitique et nous engageons à en respecter les principes (partout où il y a une différence avec les propositions du CCDD mentionnées ci-après, nous nous attacherons à suivre préférentiellement les recommandations les plus ambitieuses) :

<https://www.animalpolitique.com/les-30-propositions>

► Un certain nombre des propositions de ce livret thématique sont extraites des 300 mesures mises en avant par le CCDD en matière de transition écologique :

<https://tinyurl.com/ccdd-300-mesures>